

# Systeme électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

## Entités vérifiées :

Commission scolaire de Montréal

Groupe d'approvisionnement en commun de l'Ouest du Québec

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)

# Pourquoi avons-nous fait cet audit?

---

- En 2013-2014, plus de 22 000 contrats ont été attribués par les organismes publics pour une valeur de près de 11 G\$ (contrats de 25 000 \$ et plus).
- Les organismes publics ainsi que les entreprises intéressées à faire affaire avec l'État utilisent le système électronique d'appel d'offres (SEAO).
- Le SCT se sert des données contenues dans le système pour produire des statistiques ainsi que des rapports annuels sur les activités contractuelles des organismes publics.

# Qu'avons-nous vérifié?

---

Nos travaux sont articulés autour de deux axes

- l'intégralité et l'exactitude de l'information publiée dans le SEAO
- et le modèle d'affaires utilisé par le SCT pour mettre en place et gérer le SEAO.

# Principaux constats

## Information publiée

---

Des contrats ne sont pas inscrits dans le SEAO.

- 20 contrats attribués par les entités vérifiées ayant une valeur de 4,4 M\$ sont absents du SEAO.

Parmi les 73 contrats inscrits dans le SEAO et analysés

- Information manquante : 47 % des cas
- Non-respect des délais de publication : 62 % des cas

# Principaux constats

## Information publiée (suite)

---

Les mécanismes de contrôle et de suivi liés à l'information publiée par les entités vérifiées dans le SEAO sont parfois incomplets ou manquants.

Le SCT a mis en place différentes procédures pour vérifier et valider la qualité de l'information publiée dans le SEAO. Celles-ci doivent être renforcées ou mieux ciblées.

**La situation actuelle ne favorise pas la qualité de l'information publiée.**

## Partage des responsabilités depuis 2002

|                                | Firme privée | SCT | Organismes publics |
|--------------------------------|--------------|-----|--------------------|
| Propriété du système           | X            |     |                    |
| Propriété des données          |              |     | X                  |
| Hébergement des données        | X            |     |                    |
| Financement et Tarification    | X            |     |                    |
| Suivi du contrat avec la firme |              | X   |                    |

# Principaux constats

## Modèle d'affaires

---

À l'exception du volet lié à la transmission des soumissions de façon électronique, aucun dossier d'affaires, incluant une analyse des risques et des coûts, n'a été retrouvé pour le choix du modèle d'affaires lors des appels d'offres lancés en 2002 et en 2011.

- La réalisation d'un dossier d'affaires permet de s'assurer qu'une analyse des différentes options a été effectuée : avantages et inconvénients du projet, coûts, bénéfices, échéanciers et risques.

# Principaux constats

## Modèle d'affaires (suite)

---

Peu de suivi et de contrôles ont été effectués par le SCT auprès de la firme à l'égard des risques qui concernent les accès autorisés ou non autorisés, le cas échéant, aux listes de fournisseurs ayant commandé des documents d'appel d'offres.

- Cette information est hébergée sur les serveurs de la firme.
- Jusqu'en décembre 2015, il était impossible de repérer tout accès direct à la base de données, laquelle contient notamment les renseignements provenant de ces listes.



# Principaux constats

## Modèle d'affaires (suite)

---

### Fonctionnalité relative aux soumissions électroniques

- Retard de près de trois ans dans la livraison de la fonctionnalité
  - Livraison initiale prévue en juin 2013
  - Raison du retard : modifications aux spécifications initiales de l'appel d'offres public de 2011
- Les nouvelles exigences du SCT ont amené la nécessité d'investissements supplémentaires.
  - Les coûts seront assumés soit par le SCT, soit par la firme, soit par une hausse du tarif (ce tarif est établi pour la durée du contrat).
- La renégociation de la tarification, du calendrier et du contenu de cette fonctionnalité, alors que le contrat est déjà signé, ne permet pas d'atteindre pleinement l'objectif d'équité envers les autres soumissionnaires.

# Principaux constats

## Modèle d'affaires (suite)

---

Le modèle d'affaires privilégié par le SCT augmente le risque de dépendance envers la firme.

- L'infrastructure technologique et l'application en place en 2011, qui n'étaient pas la propriété du gouvernement, représentaient une base de départ.
- Nous nous interrogeons sur la possibilité pour tous les soumissionnaires d'être concurrentiels.
- Cette situation sera accentuée à la fin du contrat en 2019 (en 2022 si les options de renouvellement sont exercées) puisque la fonctionnalité relative aux soumissions électroniques aura été intégrée dans le SEAO.

# Commentaires des entités vérifiées

---

Les entités vérifiées ont adhéré à toutes nos recommandations.